

FEMININES

☎ 04 72 15 30 46 – Le lundi 16 H 30 à 18 H 30.

Réunion du lundi 7 Mai 2018

Présents : Mmes HARIZA Abtisssem, JOUVE Annick et M. BEGON Yves.

COUPE LAURAFoot FÉMININE

Demi-finales :

Les demi-finales sont prévues le 20 mai 2018 à 15h00.

En application des dispositions fixées à l'article 4.3 du règlement de la Coupe LAuRAFoot Féminine, l'ordre des rencontres s'établit de la manière suivante et sur le terrain des clubs premiers nommés :

- * F.C. SAINT ETIENNE / Olympique LYONNAIS (2)
- * A.S. SAINT ETIENNE (2) / GRENOBLE Foot 38 (2)

ATTENTION

Les matches des 2 dernières journées de championnat R2F se jouent tous le même jour à la même heure, soit le dimanche à 15h00.

AMENDES

Amende pour Forfait : 200,00€

23289.2 – Féminine R1 poule A : GERZAT US

Match perdu par forfait à l'U.S. Gerzat avec le retrait d'1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Clermont Foot 63) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2 des Règlements Généraux de LAuRAFoot).

Constatant que ce forfait est le 3^{ème} de la saison, l'équipe d'U.S. Gerzat est déclarée forfait général, celui-ci intervenant dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Yves BEGON

Les Responsables du Football Féminin,
Abtisssem HARIZA et Annick JOUVE